

Quelle impudence !

Rappel : le 24 novembre prochain, les électrices et électeurs du canton du Jura et celles et ceux du Jura bernois se rendront aux urnes afin de savoir si leurs gouvernements respectifs doivent ou non engager un processus visant à créer un nouveau canton.

La Déclaration d'intention précise entre autre :

«'Si, à l'occasion de ces votations, au moins l'une des populations régionales refuse que les exécutifs cantonaux engagent ledit processus, le projet de créer un nouveau canton sera abandonné'».

Ainsi donc, en votant non le 24 novembre, le Jura bernois mettra bel et bien fin aux velléités de la réunification des séparatistes du canton du Jura.

Or, traiter de menteurs les Conseillers d'Etat qui mettent en évidence ce fait signé par les deux gouvernements, c'est confirmer l'état d'esprit des extrémistes avec lesquels nous refusons catégoriquement de faire alliance.

Faut-il rappeler ici que les gouvernements jurassiens successifs auront été eux des tricheurs car, ils n'ont jamais respecté la Constitution fédérale qui oblige à la protection des territoires cantonaux. Ce sont eux qui, de surcroît ont toujours activé l'article 138 de leur propre constitution, article pourtant refusé par l'Assemblée fédérale donc rendu caduc.

En effet, créant une commission de réunification et faisant annuellement rapport de cet objet à leur parlement, lesdits gouvernements ont foulé aux pieds nos institutions suisses. En proposant aux communes le versement d'un franc par habitant au profit des propagandistes visant à déchirer le canton de Berne, les autorités jurassiennes ont encore triché mettant en péril le fondement même de notre démocratie.

Alors, donneurs de leçons, apprenez une fois pour toutes à balayer devant votre porte !

Pour nous, un gouvernement qui ne tenterait rien pour préserver sa population et l'intégrité de son territoire pourrait de facto encourir sa destitution. Le nôtre, plus que généreux envers les séparatistes ne fait que son devoir au regard du droit supérieur car, en fin de compte, sans le canton de Berne qui n'avait juridiquement aucune obligation de créer un quelconque additif

constitutionnel, le canton du Jura n'existerait tout simplement pas. Alors, bringue pour bringue, si c'est cela la reconnaissance..

C'est donc la moindre des choses que notre gouvernement appel les Jurassiennes et Jurassiens bernois à dire NON le 24 novembre prochain. NON, il n'y a vraiment rien à voir.

Patrick Roethlisberger,
Moutier